

Éco Habitat Groupé - suite du MHGA



Histoire

Au cours des années 1970, on a observé en France l'apparition d'habitats groupés constitués à l'initiative des habitants. Ces groupes avaient une démarche et des objectifs communs :

- Le groupe conçoit ensemble un habitat convivial et maîtrisé.
- Chaque foyer définit un logement correspondant à ses besoins et à ses capacités financières.
- Le groupe détermine les locaux communs et les espaces extérieurs pouvant accueillir des activités communes.

La plupart ont intégré dans leur démarche des objectifs écologiques et bioclimatiques.

Ils se sont fédérés à partir de 1977 dans le cadre du M.H.G.A. : Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré.

Aujourd'hui, on estime qu'une centaine de groupes en France ont réalisé leur projet.

Ce Mouvement s'était fixé dès le départ un objectif ambitieux :

«Promouvoir ce mode d'habitat pour tous, notamment dans le secteur locatif».

Cet objectif a été atteint au début des années 1980 à Chambéry et à Orsay, par «Habitat Groupé Conseil», SARL fondée par quatre consultants membres du MHGA et qui ont obtenu commande de leurs missions par les municipalités associées à une Société H.L.M. Ces missions avaient deux composantes :

1. Rassembler les candidats au logement intéressés par le projet
 2. Définir avec eux le programme précis de l'opération dans le cadre d'un «Atelier d'habitants» mis à disposition par la municipalité
- Le Ministère, via le «Plan-construction» a aidé au démarrage de ces projets.

Le projet de l'îlot du Penney à Chambéry a été doublement primé : au titre de la qualité de l'insertion dans le quartier et au titre de la démarche coopérative.

À l'heure actuelle on estime entre 10 et 20 le nombre d'opérations locatives du secteur social ayant fait l'objet d'une programmation concertée proche de celles de Chambéry et Orsay.

Malgré cela, le MHGA, après quelques années fastes, a eu du mal à prolonger son action. Il n'a reçu aucune aide du Ministère (contrairement à nos amis Belges). Il a pensé se saborder en 2003, mais s'est maintenu jusqu'à ce jour avec son siège à Châtenay-Malabry (92).

Un nouveau CA a été constitué en septembre 2008 avec Michel BROUTIN, Président, Brigitte BOUVIER, Vice-Présidente, Yves DE LAGUSIE, Secrétaire Général, Philippe GANTIER, Trésorier et Odile GUILLEMOT, Trésorière-adjointe.

Temps présent

Du fait de la croissance de la population mondiale, de la consommation et de la pollution atmosphérique croissante qui en résultent, du réchauffement climatique qui suit et de l'épuisement à l'horizon des énergies fossiles, presque tout le monde a compris qu'il fallait changer de cap, notamment en matière d'urbanisation.

Ce nouveau cap a pour nom le «Développement Durable». La définition générale de ce Développement Durable est claire : «Répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs».

Il en est de même pour ses quatre «piliers» : environnemental, économique, social et culturel.

Mais pour ce qui est des applications de ces grands principes on observe une très grande diversité de points de vue, notamment en ce qui concerne les processus d'urbanisation.

• Du point de vue des élus et des professionnels

Elus, urbanistes, acteurs sociaux, architectes inscrivent de plus en plus fréquemment leurs actions dans cette perspective vertueuse. Cela se traduit par des formules comme :

- Habiter sans s'étaler
- Reconstruire la ville sur la ville
- Concilier Urbanisme et Environnement.
- Economiser l'énergie dans les bâtiments (label Effinergie)
- Atteindre une Haute Qualité Environnementale
- Réaliser des Eco Quartiers

Avec une mention spéciale pour l'expression de «Villes durables» puisque chacun sait que les villes de France, de Navarre et d'ailleurs ont généralement à leur actif un certain nombre de siècles, voire de millénaires...

• Du point de vue des Promoteurs et des Lotisseurs

Ils intègrent de plus en plus la recherche d'économies d'énergie dans le bâtiment aussi bien lors de sa construction que pour son utilisation future et, dans une moindre mesure la recherche de bioclimatique.

Mais, pour eux, les habitants conservent leur statut d'acheteurs de «produits» : logements ou pavillons.

Mais dans tous les débats qui réunissent ces «urbanisateurs», on reste très discret sur les Approches Sociales de l'Urbanisme

• Du point de vue des habitants

On observe l'apparition d'un grand nombre de groupes, associations, réseaux à la recherche d'un habitat écologique et bioclimatique, associé dans des proportions variées avec la recherche d'habitat groupé convivial. Internet est évidemment le vecteur privilégié de ces regroupements, accompagné de quelques revues spécialisées. Il semble cependant que peu de projets réels émergent de ce mouvement, ainsi que beaucoup de personnes rencontrées en témoignent, et ceci pour deux principales raisons :

1. La rareté et le coût de plus en plus élevé des opportunités foncières.
2. La difficulté de passer d'un groupe de personnes qui ont des objectifs souvent très variés, depuis «ma cabane au Canada, auto construite, en paille» jusqu'à l'immeuble de centre ville, avec terrasses ensoleillées et jardins partagés... à un groupe de projet réaliste, capable de jouer le rôle de Maître d'Ouvrage, c'est à dire d'acheter le terrain, de définir son projet et de le faire construire.

Mais quelle est la réalité de l'urbanisation ?

Plusieurs modalités d'urbanisation observées aujourd'hui, sont très éloignées des principes du Développement Durable. En effet :

1. Les lotissements, ennuyeux et répétitifs, dévoreurs de terres agricoles et d'espaces naturels, continuent à proliférer à la périphérie des villes et des villages.
2. Les ZUP des années 1960-70, devenues «quartiers sensibles» conservent, malgré trois décennies de Politique de la ville, leur «sensibilité». Beaucoup poursuivent, hélas, une tendance à la ghettoïsation et accueillent périodiquement des guérillas urbaines.
3. Les «communautés sécurisées», qui prennent en compte la recherche de convivialité dans l'habitat, sont, de fait, des «ghettos de riches», coupés des villes qui les accueillent. Elles prolifèrent maintenant en France, à la suite des Etats-Unis.
4. Les Eco Quartiers réalisés (une dizaine en France) sont certes mieux intégrés aux villes qui les accueillent, mais seules les préoccupations environnementales guident leur conception. Pas d'approche sociale et des coûts encore élevés.

Tout ceci contribue à limiter et souvent dégrader l'espace public, à distendre les liens sociaux et à faire reculer la ville républicaine.

Que peut-on faire pour réduire la distance entre les bons principes du développement durable et la réalité de l'urbanisation ?

Futur

Nous pourrions tenter d'apporter réponse à cette question en travaillant à la convergence des objectifs des trois groupes d'acteurs que sont :

• Les habitants de plus en plus nombreux à vouloir un habitat groupé bioclimatique et écologique

• Les collectivités territoriales qui expriment leurs projets d'un nouveau type d'urbanisation via leurs projets d'Eco Quartiers et de renouvellement urbain

• Les professionnels qui souhaitent participer à l'élaboration d'un urbanisme démocratique et qui considèrent la participation des habitants comme un constituant fondamental de ces nouvelles pratiques.

Plusieurs conditions demeurent nécessaires pour parvenir à cette convergence :

• Du côté des habitants

- Eviter la dispersion et l'inefficacité de tous ces réseaux qui rassemblent, mais de manière bien précaire, des personnes en recherche d'un habitat écologique et convivial.

- Rassembler les groupes qui, malgré tous les obstacles, ont réussi à concrétiser leurs projets, en locatif aussi bien qu'en accession, afin de donner un socle solide au Mouvement.

- Redonner au Mouvement la capacité d'entrer en négociation avec les partenaires, élus ou professionnels, ceux du moins qui partagent les mêmes objectifs.

- Le structurer de façon réaliste et légère par ville ou agglomération de manière à permettre une rencontre véritable entre les candidats à ce type d'habitat et la formation progressive de vrais groupes de projets, soit en autogestion, soit dans le cadre d'ateliers urbains.

• Du côté des collectivités territoriales

Elles doivent intégrer les approches sociales de l'urbanisme dans leurs projets d'Eco Quartier ou de renouvellement urbain des quartiers anciens, ce qui consiste :

- à faire du droit au logement une réalité pour tous
- à assurer la mixité sociale et générationnelle dans chaque quartier
- à compléter les logements par des espaces et des équipements permettant le développement d'une vie de voisinage conviviale.

Et, avant tout, afin que ces principes ne restent pas que des slogans, elles doivent prendre en compte la nécessité de faire intervenir le plus grand nombre possible d'habitants dans la définition des opérations, c'est à dire dans leur phase de programmation.

Les processus d'urbanisation du 20^e siècle, trop technocratiques, ont montré leurs limites.

L'impératif «Développement durable» nécessite la participation des habitants à un nouveau mode d'urbanisation. Les Ateliers urbains, par exemple, mis en place par les collectivités territoriales, sont des lieux de rencontre des habitants, des professionnels et des élus où l'on peut élaborer les projets avec le maximum d'intelligence collective.

• Du côté des professionnels

Il convient de rassembler les professionnels qui considèrent la participation des habitants comme un constituant fondamental des processus d'urbanisation.

Il leur faudra ensuite sélectionner les outils et les méthodes les plus efficaces pour mener à bien ces processus d'urbanisation démocratique.

Beaucoup d'opérations réalisées depuis trente ans peuvent être analysées, comparées, et constituer un corpus de méthodes fiables et aisément reproductibles qui donneront confiance aussi bien aux élus qu'aux habitants. **Parmi tous ces objectifs, l'un est prioritaire : renforcer le «pôle» habitants.**

Le Bureau du

ÉCO HABITAT GROUPE

CONTACTS tél : 04 74 95 56 98

Courriel : secretariat@ecohabitatgroupe.fr

www.ecohabitatgroupe.fr

Les Naïfs

11 impasse du Tramier, 38240 Meylan



Fiche technique

Type d'habitat :
Locatif
Date d'achèvement des travaux :
Juin 1985
Nombre de foyers :
13 familles
Locaux et espaces communs :
Une grande salle + cuisine, 3 salles d'activités, un local pour congélateur, machines à laver.
Statut juridique pour la construction :
Propriété : HLM Pluralis Voiron. Gestion des espaces communs et organisation de la vie collective par l'Association «Les Naïfs» (loi 1901).
Architecte :
André Zanassi
Contact :
lesnaifs@laposte.fr



28 ans en locatif autogéré



À la conception d'une zone d'aménagement concertée, la Mairie de Meylan propose en **1978** la constitution de groupements pour un habitat autogéré. Le groupe a commencé à exister en juin 1979. Le souhait de quelques uns était un projet de vie communautaire en prolongement d'expériences précédentes. Une autre partie du groupe souhaitait un habitat plus autonome articulé à une vie collective.

Un an plus tard cinq à six familles restantes optent pour la 2^e solution et élargissent le groupe à douze UPH (unités privées d'habitation).

1980 : le groupe se stabilise et élabore les souhaits de chaque famille et de chacun dans des espaces collectifs. Une synthèse de ce travail est transmise à la mairie de Meylan et à l'APU (Atelier public d'urbanisme) (cf. *Hélix*). Des questions restent à régler : locatif ou accession à la propriété, surfaces des espaces communs, liens avec le futur quartier des Béalières, aspects administratifs, financiers, juridiques... Un architecte se joint de temps en temps aux réunions ; nous rencontrons trois sociétés HLM. Aucun d'entre nous n'ayant les moyens ou le souhait d'acheter, l'opération se fera en location. Cela nous amène à opter pour la surface HLM minimum et de mutualiser le 12 à 15% de dépassement toléré pour les espaces communs.

Il apparaît que dans ce projet locatif, le groupe veut être partie prenante dans toutes les phases à venir : choix de l'architecte et de la société HLM, élaboration des plans des appartements et des communs, mode de financement et gestion



Une salle commune agréable

quotidienne, répartition de l'entretien entre les HLM et l'association avec prise en charge maximum du groupe pour un moindre coût.

Entre **1980** et **1984**, c'est l'architecte intervenant précédemment qui est choisi, Pluralis sera le propriétaire, la Mairie est informée et valide les différentes phases, chaque famille du groupe dépose un dossier de logement en mairie. L'association est créée en décembre 82. Le permis de construire est déposé après de très nombreuses réunions de travail.

Le ministère du logement donne son accord pour que le coût des espaces communs soit intégré aux loyers.

En septembre **1984**, une convention est signée avec les HLM. Elle reconnaît la spécificité de l'habitat autogéré, fixe les relations entre les deux parties pour la gestion et l'entretien des espaces communs, le renouvellement d'un locataire en cas de départ et institue une instance

de rencontre en vue de s'adapter à l'évolution du projet au fil des années.

Juin 1985 : entrée dans les lieux de treize «familles» (un studio a été ajouté pour un jeune adulte du groupe)

Entre **1985** et **2009**, on est passé de 18 adultes et 17 jeunes et enfants à 19 adultes et 12 jeunes et enfants. En 24 ans, 17 familles ont été choisies (dans le cadre des critères HLM) en remplacement des départs ; 7 ont changé d'appartement à l'intérieur du groupe d'habitat.



La Viorne

80, montée Jean Mermoz 38090 Villefontaine



Fiche technique

Type d'habitat :
Locatif puis possibilité d'accèsion
Date d'achèvement des travaux :
Octobre 1985
Nombre de foyers :
13 familles
Locaux et espaces communs :
1 salle commune de 50 m², 1 salle commune de 15 m², 1 terrasse, 1 parking fermé
Statut juridique pour la construction :
HLM - Gestion : copropriété
Architecte :
André Pegaz
Contact :
c-jm.viallon@orange.fr
alain.sauzay@orange.fr



Quand locatif rime avec collectif

En 1980 : Plusieurs militants associatifs de Villefontaine réfléchissent «au vivre ensemble» et aboutissent à la rédaction d'une charte exprimant les grandes lignes d'une structure d'habitat et d'une philosophie de vie.

Extraits : «Je souhaite m'habiter librement, m'approprier ma propre vie», «Pour que ma demeure ne soit pas celle d'un demeuré».

Le choix impératif du locatif en milieu urbain nous fait adresser cette charte à plusieurs sociétés HLM. Une seule répond positivement. S'en suit une longue période d'élaboration dans la confiance. Par contre, la collaboration avec l'architecte est laborieuse mais finalement...

1985 : Les 13 familles intègrent leur logement et investissent les deux salles collectives de La Viorne.

2001 : Les HLM acceptent de nous vendre les logements et actuellement 11 sur les 13 sont en copropriété.

2009 : Le fils d'un des membres fondateurs s'installe avec sa compagne. Un autre couple attend un enfant. Ainsi, les multiples départs et arrivées de familles d'origines sociales et générationnelles diverses confirment la viabilité et l'attractivité du projet.



Anagram

70, rue Carpeaux, 59650 Villeneuve d'Asq



Fiche technique

Type d'habitat :
Construction neuve en accession à la propriété
Date d'achèvement des travaux :
1991
Nombre de foyers :
10 familles
Locaux et espaces communs :
Une maison commune avec chambre d'hôte, cave, grenier, jardin
Statut juridique pour la construction :
Association avec règlement intérieur et charte
Architecte :
Bertrand Leclercq (Villeneuve d'Ascq)
Contact :
Philippe Gantier : ph.gantier@gmail.com



La salle commune, située au milieu des habitations, est une vraie maison avec cuisine et laverie

Convivialité chez les ch'tis

En décembre 1985, dix familles, dont trois issues de l'Habitat Groupé locatif des Crieurs, élaborent ce projet pour promouvoir un habitat convivial, un lieu d'échange et de partage d'expériences autour de quelques mots clés (solidarité, négociation, coopération) et élargir les référents adultes des enfants.

Une réunion par mois permet la gestion quotidienne ou des débats de fond. Des travaux d'intérêt collectif ont lieu dix dimanches par an, avec repas en commun.

Pour toutes les prises de décisions (1 adulte = 1 voix), un tour de table préalable permet soit l'apparition d'un consensus, soit le report de la décision, soit le passage au vote (oui, non, abstention, ou veto, qui suspend la décision du groupe). **La répartition des charges** distingue l'investissement, réparti au prorata des surfaces habitables, et le fonctionnement, au prorata des «unités de consommation» (Insee).

La maison commune est réservée

en priorité à l'usage familial ou la vie du groupe, avec possibilité d'usage pour des associations, des activités culturelles, sur proposition d'un des habitants.

La chambre d'hôte peut être réservée pour des familles, des amis, des connaissances. Pour plus d'une semaine, l'accord du groupe est nécessaire. Des accueils solidaires de longue durée ont été effectués à plusieurs reprises.



La Petite Maison

37 au 43 rue de la Carrière, Rennes



Fiche technique

Type d'habitat :
Accession neuf

Date d'achèvement des travaux :
1987

Nombre de foyers :
4 familles

Locaux et espaces communs :
Salle commune + coin cuisine, une chambre d'amis, un jardin, une terrasse avec préau, un coin compost

Statut juridique pour la construction :
Société Civile Coopérative de Construction (SCCC) en autopromotion, avec écrit du représentant légal et caution d'une banque coopérative.

Architecte :
Sophie Laisné et Jean-Jacques Ternot

Contact :
Pyjan@neuf.fr



Parental et convivial

L'association *La Grande maison* (devenue en 2008 **Parasol**) est créée en 1982 pour la promotion de l'habitat groupé coopératif et de l'entraide de voisinage. Expositions, visites, voyages au Québec, en Belgique, aux Pays Bas, lancement de groupes-projets, démarches auprès des élus et des professionnels.

1984 : Le groupe **La Petite Maison**, composé de familles de la crèche parentale *Les fruits de la passion*, se lance. *Non à l'isolement, projet social pionnier, le projet du groupe doit survivre à d'éventuels départs d'où son caractère simple* : ces extraits de la Charte soulignent le souci de rendre accessible ce type de réalisation. Puis temps de conception participative du programme, recherche du terrain, montage de la SCCC, des financements PAP.

1987 : installation en septembre. Depuis, avec les mutations, de nouvelles familles se sont intégrées et ont activé le potentiel relationnel et pratique du groupe. Principe : ce vécu n'est pas une obligation mais une opportunité. Le groupe distingue les réunions formelles régulières (AG, Conseil) et les échanges in-

formels, qui vivent selon les besoins et les saisons. Un repère : le repas mensuel tournant. Le principe est de se parler pour résoudre les problèmes. La salle est une forme d'extension du logement de chacun lorsqu'elle est utilisée en famille, par les enfants, entre voisins. Elle accueille aussi des activités de type associatif. Les services mis en commun sont à géométrie variable (ainsi le gîte n'a pas été réalisé à 4 et tout le monde ne fréquente pas encore le coin-compost !).

2009 : Regain des visites de jeunes ménages, ou de personnes à l'orée de la retraite, intéressées par les opportunités de liens solidaires entre tous les âges. D'autres habitats groupés sont maintenant en vue en Bretagne ! Cependant trop souvent le cadre juridico-financier de l'accession ne permet plus de garantir l'accès à ce type d'habitat groupé à des familles modestes ni même à des jeunes familles dans la situation des fondateurs de la Petite Maison il y a 25 ans !

Que les cités-jardins coopératives ne demeurent pas des utopies !



Le Lavoir du Buisson Saint Louis

8 bis rue du Buisson Saint Louis, 75010 Paris



Fiche technique

Type d'habitat :

Réhabilitation d'une friche industrielle

Date d'achèvement des travaux :

Septembre 1983

Nombre de foyers :

12 familles

Locaux et espaces communs :

Une salle commune avec cuisine et laverie, un parking, trois jardins.

Statut juridique pour la construction :

Société civile particulière

Statut juridique pour la gestion :

Copropriété

Architecte :

Bernard Kohn

Contact :

Catherine Gauthier : 01 42 39 06 87



**Éco
Habitat
Groupé**



Les enfants d'abord !

Fruit d'une collaboration fructueuse entre l'architecte Bernard Kohn et notre groupe de douze familles, notre projet consistait à transformer un ancien lavoir en logements dont la plupart sont en duplex. Cinq ans et une centaine de réunions ont été nécessaires pour réussir cette reconversion. Les deux bâtiments sont implantés au milieu de trois espaces collectifs et incluent une salle commune de 80 m².

24 enfants se sont succédés au cours des années en s'appropriant les lieux, espaces de découverte et de jeux.

La salle commune est très polyvalente : d'abord garderie pour les nombreux enfants en bas âge au début, elle a servi ensuite pour des séances de gymnastique et de yoga, pour des fêtes et des anniversaires, des réunions de copropriétés voisines, des répétitions de théâtre, des expositions artistiques et la traditionnelle soirée du Beaujolais nouveau depuis une dizaine d'années.

25 ans après, un seul appartement a été vendu, récemment, pour cause de départ à la retraite. Les familles ont évolué, mais la convivialité, faite de bon voisinage, de services multiples, de moments plus forts, demeure.

Aujourd'hui, il ne reste que cinq ados, notre groupe va aborder sa deuxième vie...



La Maison du Val

17 ter, rue du Val, 92190 Meudon



Fiche technique

Type d'habitat :
Accession neuf
Date d'achèvement des travaux :
Octobre 1980
Nombre de foyers :
10
Locaux et espaces communs :
280 m²
Statut juridique pour la construction :
SCI d'attribution en jouissance.
Statut juridique pour la gestion :
autogestion : les gérants sont habitants de la maison. Il n'y a pas de syndic.
Architecte :
Jacques BON
Contact :
Alain His, tél : 01 45 34 50 54
Mel : alain.his@neuf.fr



S'ouvrir sur l'extérieur

Meudon : tout près du R.E.R. C, une sorte d'aquarium sur trois à six étages fait de béton, de briques, de bois et de verre. 1980 : au départ, dix familles, 18 adultes et 25 enfants, dix logements tous différents.

Le moteur essentiel de la démarche est de vivre ensemble. La convivialité, c'est d'avoir choisi ses voisins, mais surtout d'avoir conçu un espace de vie pour s'y rencontrer et s'ouvrir sur l'extérieur. **D'où l'importance des locaux collectifs** qui couvrent 280 m² et dont les fonctions ont évolué au cours du temps : une salle de réunion polyvalente de 60 m² pour réunions diverses, yoga... - un

foyer de 40 m² pour agapes mensuelles, pour le plaisir de se retrouver, de discuter ou décider de tout et de rien - une salle de musique de 20 m² qui abrita autrefois une crèche parentale - deux studio d'accueil - une grande salle de 100 m² avec galerie pour fêtes, répétitions chorale et théâtrale, expositions - une coopérative d'achat (essentiellement de vin) - un atelier dédié à la peinture et la poterie - un jardin de 600 m² avec balançoire pour enfants et petits enfants. **Depuis vingt huit ans** maintenant la maison a vécu et plutôt bien ! Les enfants sont partis ; des appartements ont changé de propriétaires ; de jeunes parents sont arrivés, faisant baisser la moyenne d'âge : il y a toujours des enfants dans le jardin ! Les locaux communs sont souvent occupés. C'est bien...

Ce mode de vie dans un immeuble conçu par ses habitants est par nature éphémère : comme la vie, il aura une fin, la plus lointaine possible, espérons-le !



Diwan

Place de la Fraternité, 93100 Montreuil



Fiche technique

Type d'habitat :
Construction neuve en ossature-bois
Date d'achèvement des travaux :
Juin 2008
Nombre de foyers :
5 appartements + 3 maisons de ville
+ 1 local d'activité
Locaux et espaces communs :
Jardin
Statut juridique pour la construction :
SCI de construction-vente (VEFA)
Statut juridique pour la gestion :
Copropriété avec syndic coopérative
Architecte :
agence GRAAM
Contact :
www.cpa-cps.com



L'esprit des lieux



À l'origine du projet Diwan, né dans les années 2000, il y a la volonté d'architectes et d'artistes montreuillois de concevoir leur propre cadre de vie, en conciliant espace de logement et espace de travail. Et en utilisant des modes constructifs innovants, comme le bois, une voie encore en friche dans l'habitat collectif. Du coup, le projet fait autant peur qu'il fait rêver. Seuls trois rescapés du groupe initial s'entêtent à le faire aboutir pendant plusieurs années. Après de multiples tentatives de financement, le Crédit Foncier décide enfin de suivre le groupe en 2006, non sans lui imposer ses conditions : s'appuyer sur un "tuteur" expérimenté qui permettra d'obtenir le financement, les garanties bancaires et les assurances, tout en conservant la maîtrise d'ouvrage.

RÉUSSITES ET SACRIFICES

Ce n'est qu'une fois le montage stabilisé que de nouveaux habitants rejoignent le trio de tête qui continue de porter la responsabilité. Mais chaque changement, chaque renoncement, chaque amélioration sont expliqués et partagés avec tous les participants. Et les problèmes ne manquent pas... Le plus grave est celui des normes acoustiques, largement sous-estimées par l'équipe de charpentiers, pourtant réputée pour être une des meilleures de France. Après la mise en œuvre en urgence d'une intervention lourde pour y remédier, les premiers logements sont enfin livrés début 2008. Ce ne sera pas sans un sacrifice de taille : celui de la salle commune du rez-de-chaussée, commercialisée pour équilibrer les comptes...



PREMIER BILAN, PREMIERS MOUVEMENTS

Après trois années de fonctionnement (en syndic coopératif), nous constatons que les plus actifs ne sont pas forcément les pionniers, mais les habitants qui sont arrivés "après la bataille" du chantier. Le bâtiment attire ceux qui se sentent concernés par leur lieu de vie et par son rayonnement au sens large, à l'intérieur de ses murs comme à l'extérieur au niveau du quartier. Deux bébés sont arrivés depuis 2008, entraînant notamment la recomposition d'une famille avec l'emménagement du "papa" et d'un grand frère. Mais nous avons aussi connu un premier départ en province, synonyme de traumatisme : la mise en vente d'une des trois

maisons, confiée à un agent immobilier, personne ne pouvant parmi nos connaissances acheter une surface aussi grande. Les futurs acquéreurs allaient-ils vouloir partager notre façon de vivre, supporter les jeux des enfants, la vie collective dans le jardin ? Et nous les "historiques", comment allons-nous vivre cette mise à l'épreuve de notre capacité d'ouverture et d'accueil ?

En réalité, l'esprit des lieux a fait son travail de sélection naturelle : la famille qui a acheté la maison l'a fait justement pour vivre cette expérience collective, et venant de province, retrouver tout de suite une qualité de vie sociale. Quant aux enfants, ils ont créé spontanément le lien et se sont immédiatement trouvés des affinités.

